



**INDEMNITÉ DES SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES**

**SÉNAT :**  
MALADIE PROFESSIONNELLE

**L'ÉQUIPE**  
ENTRE PUISSANCE ET FRAGILITÉ



Dans ce numéro de la revue de La Voix des sapeurs-pompiers, nous allons une nouvelle fois démontrer l'importance de l'engagement et de l'impérieuse nécessité de compter sur les sapeurs-pompiers volontaires.

Lors des Jeux olympiques de Paris, nos vaillants sapeurs-pompiers ont été sollicités pour assurer la sécurité et les secours. Leur engagement exemplaire a permis de garantir la réussite de cet événement international. Nous abordons également la question des indemnités pour les sapeurs-pompiers volontaires. Nous plaçons pour une reconnaissance accrue de leur contribution essentielle à la sécurité publique et une équité de traitement, quelle que soit la situation géographique du sapeur-pompier volontaire.

Face aux inondations qui ont touché le Pas-de-Calais, les sapeurs-pompiers volontaires ont été en première ligne. Leur courage et leur efficacité ont permis de sauver des vies et de protéger les biens. Nous saluons ici leur détermination sans faille.

Malheureusement, certains de nos sapeurs-pompiers sont confrontés à des maladies professionnelles, notamment le cancer lié aux fumées toxiques. Nous appelons à une meilleure prévention et à un soutien renforcé.

L'engagement des sapeurs-pompiers volontaires est multiple. Nous explorons les différentes facettes de cet engagement et soulignons l'importance de le valoriser à sa juste mesure.

La création d'une nouvelle unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) à Libourne renforce nos capacités opérationnelles. L'Assemblée nationale compte désormais un député sapeur-pompier volontaire. Son expertise et son expérience enrichissent les débats et font entendre la voix de nos camarades au plus haut niveau.

Enfin, nous réfléchissons à la dualité qui caractérise nos sapeurs-pompiers : leur force face aux dangers et leur vulnérabilité face aux traumatismes. Nous encourageons la solidarité et le soutien mutuel au sein de notre grande famille.

Pour conclure, nous partageons les actualités des sections départementales. La création d'une nouvelle section dans le Nord et la reprise de la section de l'Aisne témoignent de notre vitalité et de notre engagement local.

Ce numéro de notre revue syndicale est une nouvelle fois le reflet de la complexité de notre engagement, mais également un miroir de notre dévouement. Continuons à partager nos valeurs, défendons ensemble notre modèle de sécurité civile !

**VOTRE PRÉSIDENT**  
**FRÉDÉRIC BRETON**

# SOMMAIRE

<b>1. JEUX OLYMPIQUES DE PARIS :</b> .....	<b>2</b>
participation de nombreux renforts de sapeurs-pompiers	
<b>2. INDEMNITÉS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES</b> .....	<b>4</b>
<b>3. INONDATIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS</b> .....	<b>7</b>
<b>4. MALADIE PROFESSIONNELLE</b> .....	<b>9</b>
chez les sapeurs-pompiers : cancer lié aux fumées...	
<b>5. ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ</b> .....	<b>9</b>
<b>6. LES UNITÉS MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ CIVILE</b> .....	<b>14</b>
<b>7. UN DÉPUTÉ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE</b> .....	<b>17</b>
<b>8. L'ÉQUIPE DES SAPEURS-POMPIERS ENTRE PUISSANCE ET FRAGILITÉ</b> .....	<b>20</b>
<b>9. VIE DES SECTIONS :</b> .....	<b>33</b>
■ Nouvelle section départementale Nord	
■ Reprise de la section de l'Aisne	
<b>10. VOTRE SYNDICAT</b> .....	<b>38</b>



# JEUX OLYMPIQUES DE PARIS :

## PARTICIPATION DE NOMBREUX RENFORTS DE SAPEURS-POMPIERS

DE NOMBREUX COLLÈGUES SAPEURS-POMPIERS DE DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS ÉTAIENT PRÉSENTS LORS DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024.



De nombreux collègues sapeurs-pompiers de différents départements étaient présents lors des Jeux olympiques de Paris 2024.

Cette coopération avec d'autres services de l'État et des bénévoles ne pouvait se faire sans les sapeurs-pompiers volontaires.

En effet, la devise des Jeux olympiques « plus vite, plus haut, plus fort » est le reflet de notre engagement au quotidien. Nos collègues sont intervenus dans leur département, lorsque des épreuves s'y déroulaient, ou en renfort dans les grandes villes ainsi que dans la capitale. Ces renforts ont été appelés pour sécuriser des sites ou pour procéder à des opérations courantes, qui ont largement dépassé le nombre habituel.

L'esprit olympique était bien au rendez-vous, nous étions tous enchantés de participer à cet immense événement,

qui nous aura également permis d'échanger entre collègues de différents horizons.

« Les sapeurs-pompiers jouent un rôle essentiel dans la sécurité de nos concitoyens et des visiteurs internationaux durant ces Jeux Olympiques. Leur dévouement et leur professionnalisme méritent cette reconnaissance, » a déclaré le Ministre de l'Intérieur lors de la conférence de presse.

La Prime JO sera attribuée à tous les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires engagés dans les dispositifs de sécurité des Jeux Olympiques. Le montant de cette prime sera proportionnel au nombre de jours de mobilisation durant la période des Jeux.

**Elle a été fixée entre 1600 et 1900 euros maximum, pour dix jours d'engagement et plus.**

Elle sera financée pour partie par les Sdis, pour partie par l'Etat.

### LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION INCLUENT :

- La participation active aux missions de sécurité et de secours pendant les JO.
- L'engagement sur les sites olympiques ou dans les unités de soutien logistique.
- La disponibilité et la flexibilité démontrées durant toute la période de l'événement.



Retrouver les textes sur Légifrance : Arrêté du 8 juillet 2024 fixant le montant de la prime forfaitaire exceptionnelle prévue par le décret n° 2024-762 du 8 juillet 2024 relatif aux indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile mobilisés lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Équipe	①	②	③	🏅
1 🇨🇳 Chine	94	76	50	220
2 🇬🇧 Grande-Bretagne	49	44	31	124
3 🇺🇸 États-Unis	36	42	27	105
4 🇳🇱 Pays-Bas	27	17	12	56
5 🇧🇷 Brésil	25	26	38	89
6 🇮🇹 Italie	24	15	32	71
7 🇺🇦 Ukraine	22	28	32	82
8 🇫🇷 France	19	28	28	75
9 🇦🇺 Australie	18	17	28	63
10 🇯🇵 Japon	14	10	17	41

#	CNO	🏅	A	B	🏅
1	🇺🇸 USA	40	44	42	126
2	🇨🇳 CHN	40	27	24	91
3	🇯🇵 JPN	20	12	13	45
4	🇦🇺 AUS	18	19	16	53
5	🇫🇷 FRA	16	26	22	64
6	🇳🇱 NED	15	7	12	34
7	🇬🇧 GBR	14	22	29	65
8	🇰🇷 KOR	13	9	10	32
9	🇮🇹 ITA	12	13	15	40
10	🇩🇪 GER	12	13	8	33

# INDEMNITÉ DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

**LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS VOLONTAIRES  
AUGMENTE-T-ELLE VRAIMENT ?**  
**COMMENT CALCULER SES INDEMNITÉS CHAQUE MOIS ?**  
**CES INDEMNITÉS CONSTITUENT-ELLES UNE RÉMUNÉRATION ?**  
**LES VOLONTAIRES DEVRAIENT-ILS ÊTRE RÉMUNÉRÉS  
COMME LES PROFESSIONNELS ?**  
**POURQUOI LE MONTANT DES INDEMNITÉS VARIE-T-IL  
D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE ?**  
**CES VARIATIONS SONT-ELLES LÉGALES ?**

Les règles relatives à la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires sont uniques en leur genre. Échappant au Code du travail comme au Code général de la fonction publique, elles sont notamment définies dans le Code de la sécurité intérieure dont l'article L. 723-9 dispose que :

**« L'activité de sapeur-pompier volontaire est à but non lucratif. Elle ouvre droit à des indemnités horaires ainsi qu'à des prestations sociales et de fin de service. »**

Ces indemnités génèrent de nombreuses questions. Examinons les plus fréquentes :

**D'année en année, la rémunération réelle des pompiers volontaires augmente-t-elle vraiment ?**

Ces indemnités sont réévaluées chaque année. En douze ans, le taux de la vacation horaire de base a ainsi évolué au fil des arrêtés.

	2012	2023	VARIATION
<b>Sapeurs</b>	7,45 euros	8,61 euros	+ 15,57 %
<b>Caporaux</b>	8,00 euros	9,24 euros	+ 15,5 %
<b>Sous-officiers</b>	9,03 euros	10,43 euros	+ 15,5 %
<b>Officiers</b>	11,20 euros	12,96 euros	+ 15,71 %

*Si cette évolution était alignée sur l'inflation jusqu'en 2022 (entre décembre 2012 et septembre 2022 l'augmentation des indemnités était de 12,2 %, tandis que l'inflation cumulée était à 12,3 %) ce n'est plus le cas depuis 2023. Alors que l'inflation était de 6 % le montant des indemnités n'a augmenté que de 3 %.*

Ce n'est donc ni une « revalorisation » des indemnités, ni même une réévaluation en fonction de l'évolution du coût de la vie. En réalité, la rémunération réelle des pompiers volontaires baisse depuis l'année dernière.

### COMMENT EST CALCULÉ, CHAQUE MOIS, LE MONTANT DES INDEMNITÉS ?

L'article 3 du Décret no 2012-492 du 16 avril 2012 précise en ses alinéas 1 et 2 que : « Les missions à caractère opérationnel donnent lieu à la perception d'indemnités calculées en fonction du temps passé en service. Celui-ci est décompté à partir de l'alerte du sapeur-pompier volontaire jusqu'au moment où il quitte le centre d'incendie et de secours après remise en état du matériel utilisé.

Pour ce type de missions, le montant de l'indemnité horaire de base du grade est majoré de 50 % lorsqu'elles sont effectuées les dimanches et jours fériés et de 100 % lorsqu'elles le sont de 22 heures à 7 heures du matin. Ces deux majorations ne sont pas cumulables. »

Par exemple, un sapeur-pompier perçoit 8,61 euros par heure d'intervention entre 7 h et 22 h, 17,22 euros entre 22 h et 7 h et 12,92 euros les dimanches et jours fériés.

*Précisons que les services départementaux d'incendie et de secours qui, pensant échapper à cette obligation, auraient adopté des notes de service prévoyant une absence d'indemnités, notamment lors de la première année de service, seraient dans la plus totale illégalité.*

Soulignons aussi que, pour vérifier si les indemnités octroyées correspondent à l'activité réelle, tout pompier volontaire est en droit de demander des relevés d'activités détaillés sur le fondement du droit d'accès aux documents administratifs.

### LES VOLONTAIRES DEVRAIENT-ILS ÊTRE RÉMUNÉRÉS COMME LES PROFESSIONNELS ?

« Certainement pas ! rappelle le Conseil d'État. Nonobstant la similitude des fonctions qui leur sont confiées, les sapeurs-pompiers volontaires et les

sapeurs-pompiers professionnels sont placés, tant du point de vue de leur statut que de celui de leur rémunération, dans des situations différentes, les premiers intervenant dans un cadre volontaire et bénévole, les seconds relevant de la fonction publique territoriale. »

*(Conseil d'État, 7e sous-section jugeant seule, 26/05/2014, no 370 416, Inédit au recueil Lebon)*

Cette jurisprudence constante, récemment reprise par la cour administrative d'appel de Lyon, dans un arrêt du 15 février 2023, est tout à fait cohérente. En effet, les statuts de volontaires et de professionnels sont distincts. Il en résulte alors des droits spécifiques et des obligations différentes. Ainsi, les volontaires déterminent librement les dates de leurs gardes, pas les professionnels. À statuts différents droits et obligations distincts, rien de surprenant donc à ce que leur rémunération ne soit pas identique.

*Il est en revanche curieux d'observer des discriminations entre des situations identiques.*

### POURQUOI LE MONTANT DES INDEMNITÉS VARIE-T-IL D'UN DÉPARTEMENT À L'AUTRE ?

Le niveau d'indemnité perçu pour le temps passé à la caserne lorsque le pompier volontaire réalise des manœuvres, s'entraîne physiquement, nettoie la caserne, participe au fonctionnement des services ou simplement se repose entre les interventions, varie d'un département à l'autre.

En effet, l'article 6 alinéa 2 du même Décret, tel que modifié par le Décret no 2023-543 du 30 juin 2023, précise que :

« Les gardes accomplies dans un centre d'incendie et de secours donnent lieu à perception d'indemnités calculées dans les limites de 35 à 75 % du montant de l'indemnité en fonction du nombre d'heures passées en service. »

Autrement dit, selon les départements, certains sapeurs perçoivent 3,14 euros par heure passée à la caserne, tandis que d'autres perçoivent plus du double soit 6,73 euros (l'exemple des sapeurs est typique, car ils sont les moins bien rémunérés



alors même que parfois, il faut l'avouer, ils effectuent plus d'entraînements, de manœuvres et de tâches que les autres).

## CES VARIATIONS TERRITORIALES DES INDEMNITÉS SONT-ELLES LÉGALES ?

Dans ce contexte, les sapeurs-pompiers volontaires ne pourraient-ils pas tous demander à être traités de façon égale, c'est-à-dire percevoir **75 %** du montant de l'indemnité ? Nonobstant le principe de libre administration des collectivités territoriales, la question mérite d'être posée, et ce d'autant plus que le Conseil d'État a récemment reconnu la portée du principe d'égalité entre agents publics. Les pompiers volontaires de Nîmes, Toulon, Bordeaux, Lyon, Nantes, Reims, Amiens ne réalisent-ils pas la même activité ?

Et ce qui vaut pour les zones urbaines, dont les centres sont plutôt organisés en gardes casernées, vaut également pour les zones rurales, qui recourent plus souvent au dispositif de l'astreinte. À cet égard, l'article 7 du Décret prévoit que « les astreintes peuvent donner lieu à perception d'indemnités calculées dans la limite de **9 %** du montant de l'indemnité horaire de base du grade ».

Cette fourchette — entre **0 % et 9 %** — constitue une étonnante discrimination territoriale. Quelles différences réelles et substantielles y a-t-il entre les activités

des pompiers volontaires de l'Allier, de la Creuse, de l'Ardèche, de la Corrèze, du Gers, de la Mayenne et de la Lozère ? Et combien de casernes devront fermer avant que l'activité soit enfin valorisée comme elle devrait l'être ?

Si une telle interprétation était accueillie par le juge administratif, elle permettrait non seulement de modifier les règles de calcul pour l'avenir, mais aussi de justifier une action indemnitaire des pompiers volontaires victimes de cette inégalité. Ils pourraient alors demander la différence entre ce qu'ils ont perçu et ce qu'ils auraient dû percevoir les quatre années précédentes (compte tenu de la prescription quadriennale).

Somme toute, il s'agirait d'une belle occasion de mise en œuvre de l'action de groupe introduite par la Loi no 2016-1249 du 26 janvier 2016, action qui peut d'ailleurs être introduite par une association ou un syndicat, car les pompiers volontaires, faut-il le rappeler, sont en droit de se constituer en syndicat pour porter de telles actions.

# DE NOMBREUSES INONDATIONS SECOUENT LE PAS-DE-CALAIS DEPUIS FIN 2023

EN NOVEMBRE 2023, LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS A ÉTÉ FRAPPÉ PAR DES CRUES HISTORIQUES SUR LES COURS D'EAU DE L'AA ET DE LA CANCHE. CES INONDATIONS ONT ÉTÉ DÉCLENCHÉES PAR LE PASSAGE DES TEMPÊTES CIARÁN ET DOMINGOS.



Depuis la fin de l'année 2023, le Pas-de-Calais est confronté à une série d'inondations d'une ampleur sans précédent, plongeant les habitants et les autorités locales dans une lutte incessante contre les éléments déchaînés. Cette vague d'inondations récurrentes a frappé de nombreuses régions du département, laissant derrière elle un paysage de dévastation et de pertes matérielles considérables.

Les raisons de cette série d'inondations sont multiples, mais elles sont largement

attribuées à des précipitations extrêmes et à des conditions météorologiques instables qui ont sévi dans la région depuis plusieurs mois. Ces phénomènes météorologiques exacerbent les vulnérabilités déjà présentes dans certaines zones du Pas-de-Calais, mettant en lumière les défis auxquels la région est confrontée en matière de gestion des risques naturels.

Les conséquences de ces inondations sont dévastatrices pour les habitants et les infrastructures locales.





Les zones résidentielles sont submergées, les routes sont coupées et de nombreux

biens sont endommagés, voire détruits.

Les secteurs agricoles et industriels ne sont pas épargnés subissant des pertes importantes qui auront des répercussions à long terme sur l'économie locale.

Face à cette crise récurrente, les autorités locales et les services de secours ont été mobilisés pour répondre aux besoins urgents des populations affectées. Des opérations de sauvetage ont été menées, des centres d'accueil ont été ouverts et des mesures d'urgence ont été déployées pour garantir la sécurité des résidents et la protection des biens.

Cependant, ces inondations répétées soulèvent également des questions plus larges sur la préparation et la résilience face aux risques naturels dans le Pas-de-Calais.

Elles mettent en évidence la nécessité d'investir dans des infrastructures de protection contre les inondations, de renforcer les systèmes d'alerte précoce et de sensibiliser davantage la population aux dangers.

En outre, ces événements soulignent l'importance d'une approche intégrée de la gestion des risques, impliquant une coordination efficace entre les autorités locales, les organismes de secours, les



experts en gestion des catastrophes et la communauté locale dans son ensemble.

Face à cet évènement, le SDIS 62 a émis une demande de renforts extra départementaux, aussi bien en moyens d'épuisement (pompage) qu'en spécialistes nautiques. La France a également sollicité une aide européenne dans le cadre du mécanisme de Protection civile de l'Union européenne (Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie), afin de renforcer ses capacités de pompage. Les opérations d'épuisement ont duré plusieurs mois.

Alors que le Pas-de-Calais continue de faire face à cette crise des inondations, il est impératif de tirer les leçons de ces évènements tragiques et d'adopter des mesures proactives pour atténuer les risques futurs et renforcer la résilience de la région face aux défis climatiques croissants.

### LES VOLONTAIRES, FORCES DE FRAPPE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Les pompiers volontaires ont joué un rôle crucial dans la gestion des inondations qui ont frappé le Pas-de-Calais depuis fin 2023 et début 2024.

Leur engagement et leur dévouement ont été essentiels pour soutenir les efforts des

services de secours professionnels et des autorités locales en réponse à cette crise.

### POINTS CLÉS CONCERNANT CES ÉVÈNEMENTS

#### Alerte donnée et vigilance météo :

- Le 2 novembre, Météo France a placé les départements du Nord et du Pas-de-Calais en vigilance orange pour les risques de vague-submersion.

#### Mesures prises par les autorités :

- Le 7 novembre, les habitants de 36 communes du bassin de l'Aa ont reçu un message FR-Alert sur leur téléphone leur demandant de ne pas s'approcher des cours d'eau et donnant des consignes en cas d'inondation.
- De nombreuses routes ont été barrières préventivement pour éviter que les véhicules ne se retrouvent face à l'eau.
- Les établissements scolaires de plus de 200 communes ont été fermés préventivement.

#### Impacts et bilan :

- 292 000 habitants ont été touchés par ces inondations.
- Des records ont été battus, notamment sur la Liane.
- Le président de Région, Xavier BERTRAND, estime que les dégâts s'élèvent certainement à plusieurs milliards d'euros.

#### État de catastrophe naturelle :

- L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par l'arrêté ministériel du 14 novembre 2023. Ces inondations ont eu un impact significatif sur les communautés touchées, nécessitant des efforts considérables pour la reconstruction ainsi que pour la prévention d'événements similaires.

Tout d'abord, les effectifs des services d'incendie et de secours déjà mobilisés pour faire face aux inondations ont été renforcés.



La disponibilité et la volonté d’agir des sapeurs-pompiers volontaires ont permis d’augmenter la capacité d’intervention sur le terrain, en fournissant une assistance rapide et efficace aux populations touchées. Les sapeurs-pompiers volontaires ont ensuite été impliqués dans diverses tâches liées à la gestion des inondations, notamment le sauvetage de personnes piégées par les eaux, l’évacuation des habitants des zones inondées, la distribution de matériel d’urgence et l’organisation de centres d’accueil pour les sinistrés. Leur présence sur le terrain a été précieuse pour assurer la sécurité et le bien-être des populations affectées.

Par ailleurs, les sapeurs-pompiers volontaires ont également participé aux opérations de prévention et de surveillance, en patrouillant les zones inondables, en évaluant les risques et en apportant un soutien logistique aux équipes de secours professionnelles. Enfin, ils ont joué un rôle important dans le soutien psychologique et moral aux victimes des inondations, avec les associations de sécurité civile également mobilisées, en leur apportant réconfort et écoute attentive dans ces moments difficiles. Dans l’ensemble, le rôle des sapeurs-pompiers volontaires pour la gestion des inondations dans le Pas-de-Calais a été indispensable. L’engagement et la détermination à venir en aide à leur communauté ont été un pilier fondamental de la réponse collective lors de cette crise.

## QU’EN EST-IL POUR LES SINISTRÉS ?

En Pas-de-Calais, les indemnisations pour les victimes des inondations ont été mises

en place pour donner suite aux crues de novembre 2023.

### Voici quelques informations importantes concernant ces indemnisations et le soutien aux sinistrés.

■ Expertises réalisées : en 2023, **11168** expertises ont été effectuées, couvrant **98 %** des demandes. **15 000 acomptes** ont été versés, représentant en moyenne **2600 euros**.

■ Permanences assurantielles : Des permanences physiques de France Assureurs ont été déployées dans les communes les plus touchées. Elles visent à résoudre les difficultés rencontrées par certains sinistrés, comme les expertises non réalisées ou les acomptes non versés.

Le préfet du Pas-de-Calais a également mis en place des permanences pour répondre à d’autres questions des sinistrés. Celles-ci concernaient notamment la mise en œuvre de protections individuelles des habitations, l’acquisition d’habitations par le fonds Barnier et la prise en charge des relogements. En outre, après les premières crues, une aide d’urgence a été déployée pour permettre aux sinistrés de couvrir leur franchise d’assurance. Chaque habitant des communes reconnues en état de catastrophe naturelle a reçu une indemnisation de 380 euros.

Les autorités continuent de travailler pour soutenir les sinistrés et minimiser les conséquences des inondations.

### Restons solidaires face à ces défis environnementaux.

# MALADIE PROFESSIONNELLE

## CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Les pompiers volontaires, tout comme les pompiers professionnels, sont exposés à divers risques professionnels pouvant entraîner des maladies. Ces risques comprennent notamment les accidents sur le terrain, l'exposition aux produits chimiques et toxiques lors des interventions, ainsi que les traumatismes physiques liés aux tâches exigées dans le cadre de leur activité. Les maladies professionnelles reconnues chez les pompiers volontaires sont souvent liées à ces facteurs de risque spécifiques. Sur le plan législatif et réglementaire, plusieurs textes encadrent la reconnaissance des maladies professionnelles chez les pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires. En France, le Code de la sécurité sociale établit la liste des maladies professionnelles et les conditions dans lesquelles elles sont prises en charge. Les pompiers volontaires peuvent bénéficier de ces dispositions dès lors qu'ils remplissent les critères établis.

L'article L. 461-1 du Code de la sécurité sociale définit ces maladies comme professionnelles à condition de figurer dans un des tableaux de maladies professionnelles et d'avoir été contractées dans les conditions mentionnées dans ces tableaux.

Ceux-ci sont régulièrement mis à jour pour prendre en compte les évolutions des risques professionnels et de la connaissance médicale sur ces sujets. En ce qui concerne spécifiquement les pompiers, le tableau no 19 du Code de la sécurité sociale énumère les affections respiratoires liées à l'inhalation de poussières et de

substances toxiques. Ces affections incluent notamment les broncho-pneumopathies chroniques obstructives (BPCO) et les cancers broncho-pulmonaires. Ce tableau prévoit la reconnaissance automatique de ces maladies chez les pompiers ayant été exposés à des substances nocives dans le cadre de leur activité professionnelle sous réserve du respect de certaines conditions.

*Nous ne pouvons que vous inviter à tracer les lieux et temps d'exposition sur les sinistres auxquels vous participez. C'est cette traçabilité qui vous permettra de faire reconnaître la maladie professionnelle.*



Par ailleurs, d'autres textes législatifs et réglementaires, tels que le Code du travail et les décrets relatifs à la santé et à la sécurité au travail, imposent aux employeurs — dont les services d'incendie et de secours — des obligations en matière de prévention des risques professionnels et de protection de la santé des travailleurs,

y compris celle des sapeurs-pompiers volontaires.

C'est dans le cadre de la reconnaissance des cancers chez les sapeurs-pompiers que nous avons été reçus par les sénateurs chargés de la mission flash de la commission des Affaires sociales. Cette mission d'information sur les cancers professionnels des sapeurs-pompiers permet d'évaluer l'action des pouvoirs publics en matière de prévention des risques.

## POURQUOI CETTE MISSION ?

Au cours des dernières années, plusieurs études ont démontré que le risque de développer certains types de cancer était accru chez les sapeurs-pompiers du fait, notamment, de leur exposition aux fumées, à l'amiante ou à diverses substances toxiques, comme les retardateurs de feu.

En juin 2022, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé l'exposition professionnelle des sapeurs-pompiers comme cancérigène pour le mésothéliome et le cancer de la vessie, ainsi que potentiellement cancérigène pour les cancers du côlon, de la prostate et des testicules, le mélanome et le lymphome non hodgkinien.

Pourtant, en France, bien que la question de la prévention des risques sanitaires auxquels sont exposés les soldats du feu ait été soulevée dès 2003 par le rapport Pourny, seuls deux types de cancers peuvent être reconnus comme ayant une origine professionnelle pour les sapeurs-pompiers.

Les rapporteuses, Émilienne Poumirol et Anne-Marie Nédélec, se sont attachées à identifier les principaux facteurs de risque, à évaluer la pertinence des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics et à formuler des propositions concrètes tendant à la fois à limiter l'exposition des sapeurs-pompiers aux substances nocives et à assurer la reconnaissance des conséquences de leur service sur leur santé.



## LES PROPOSITIONS DU GSNSPV TRANSMISES PRÉALABLEMENT À LA RENCONTRE

Ci-après, la mise en relation des propositions, que nous avons formulées par écrit avant notre audition au Sénat pour la mission flash, avec les propositions de résolution déposées par les députés au Parlement en avril 2024. L'ensemble de ces revendications et propositions visent à garantir une meilleure protection de la santé des sapeurs-pompiers et à reconnaître adéquatement les risques professionnels auxquels ils sont confrontés.

En prenant des mesures préventives efficaces et en assurant une prise en charge appropriée des cancers d'origine professionnelle il est possible de garantir une meilleure qualité de vie.

Proposition de résolution n° 2521 de l'Assemblée nationale <b>avril 2024</b>	Propositions du GSNSPV à la mission flash du Sénat, <b>mars 2024</b>
<p>Invite le Gouvernement à créer une banque nationale sur les données de surveillance médicale des sapeurs-pompiers, quel que soit leur statut, qui permettrait d'assurer le suivi épidémiologique de cette population.</p>	<p>Investir dans la recherche pour mieux comprendre les mécanismes et les facteurs de risque des cancers chez les sapeurs-pompiers, ainsi que pour développer de nouveaux équipements de protection individuelle plus efficaces et des méthodes de prévention innovantes.</p>
<p>Encourage le Gouvernement à poursuivre le suivi médical post-professionnel des sapeurs-pompiers, quel que soit leur statut, compte tenu du fait que de nombreuses pathologies peuvent apparaître des années après l'exposition.</p>	<p>Mettre en place des programmes de surveillance médicale spécifiques, comprenant des examens de dépistage précoce des cancers couramment associés à l'activité. Cela pour permettre une détection précoce des cancers et une prise en charge médicale appropriée. Les données récoltées devront alimenter un observatoire de la santé des sapeurs-pompiers.</p>
<p>Invite le Gouvernement à ce que chaque sapeur-pompier dispose d'un dossier médical unique, qui le suivrait tout au long de sa carrière y compris lorsqu'il change de service départemental d'incendie et de secours ou de statut ou qu'il exerce une activité complémentaire de volontaire.</p>	
<p>Encourage le Gouvernement à demander à l'agence du numérique de la sécurité civile, afin que le projet NexSIS 18-112 permette d'assurer la traçabilité des activités opérationnelles de chaque sapeur-pompier.</p>	
<p>Invite le Gouvernement à mieux reconnaître l'exposition aux risques des sapeurs-pompiers, indépendamment de leur statut, et revoir en conséquence la liste des maladies professionnelles reconnues.</p>	<p>Élargir la liste des cancers reconnus comme maladies professionnelles chez les sapeurs-pompiers pour inclure ceux pour lesquels des preuves solides d'association avec leur travail ont été établies. Cela pourrait garantir une reconnaissance adéquate des cancers d'origine professionnelle et faciliterait l'accès des sapeurs-pompiers aux prestations sociales, aux soins médicaux et au suivi post-carrière nécessaires.</p>

<p>Encourage le Gouvernement à renforcer les actions de sensibilisation et de formation, à destination des sapeurs-pompiers, afin d'instaurer une véritable culture de prévention des risques et de sécurité.</p>	<p>Renforcer les programmes de formation et de sensibilisation pour les sapeurs-pompiers afin de les informer des risques de cancers liés à leur profession et des mesures de prévention à adopter. Cela inclut l'utilisation appropriée d'équipements de protection individuelle, la ventilation adéquate des zones d'intervention et la décontamination après chaque intervention.</p> <p>Créer un fonds d'investissement spécifique pour assurer un déploiement égalitaire sur l'ensemble du territoire. Ce fonds d'investissement devra inclure également les travaux à réaliser dans les unités pour améliorer la marche en avant au retour d'intervention.</p> <p>Stopper les formations en caisson à feu tant que les EPI ne protégeront pas davantage.</p>
<p>Invite le Gouvernement à travailler en lien avec les services départementaux d'incendies et de secours, pour adapter ou réorganiser les locaux, afin de permettre un circuit de décontamination du personnel et de reconditionnement du matériel.</p>	
<p>Encourage le Gouvernement à travailler en lien avec les services départementaux d'incendie et de secours, afin de s'assurer de l'efficacité des équipements de protection individuelle et de fixer une date butoir pour l'utilisation des équipements de protection individuelle ne respectant pas les critères minimums de protection. Invite le Gouvernement à contrôler la présence en nombre suffisant des équipements de protection individuelle et, le cas échéant, à mettre en place un pacte capacitaire pour assurer la dotation de tous les services d'incendie et de secours.</p>	
<p>Invite le Gouvernement à œuvrer au renforcement des moyens de la médecine du travail des sapeurs-pompiers, notamment des moyens humains et à poursuivre les efforts pour passer d'une médecine d'aptitude et de sélection à une médecine du travail et de prévention.</p>	
<p>Encourage le Gouvernement à travailler à la mise en place d'un meilleur accompagnement psychologique des sapeurs-pompiers post-opération, ce qui passe par un renforcement des moyens humains, et avec une attention particulière pour les opérateurs téléphoniques particulièrement exposés aux traumatismes psychiques</p>	
<p>Mettre en place des programmes de soutien psychologique, financier et social pour les sapeurs-pompiers atteints de cancers professionnels, ainsi que pour leurs familles. Cela inclut l'accès à des services de conseil, à des prestations de compensation adéquates et à des mesures de réinsertion professionnelle lorsque cela est nécessaire.</p>	
<p>Interdire l'emploi des retardateurs les plus cancérogènes du point de vue européen.</p>	

# OUVERTURE À LA DIVERSITÉ DES PROFILS PAR L'ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ



L'ouverture à la diversité du recrutement des pompiers est une initiative importante visant à élargir le vivier de candidats et à refléter davantage la diversité de la société au sein des services d'incendie et de secours. Bien que cela puisse contribuer à combler les lacunes de personnel dans certains cas, il est important de noter que cela dépendra de plusieurs facteurs, notamment de la manière dont cette diversité est promue et intégrée dans les processus de recrutement et de sélection. Sur le plan réglementaire, plusieurs textes encadrent le recrutement des pompiers en France. Le statut des sapeurs-pompiers volontaires est régi par le Code de la sécurité intérieure (CSI), tandis que le statut des sapeurs-pompiers professionnels est

défini par le même code ainsi que par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

En ce qui concerne l'ouverture à la diversité, il n'existe pas de texte spécifique réglementant cette pratique dans le recrutement des pompiers.

Cependant, les principes généraux d'égalité et de non-discrimination énoncés dans le Code du travail et dans les textes internationaux ratifiés par la France, tels que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, peuvent être invoqués pour promouvoir la diversité dans le recrutement des pompiers.



Les responsables politiques soutiennent et promeuvent activement cette initiative de diversification du recrutement des pompiers. Ces efforts peuvent prendre différentes formes, notamment des campagnes de sensibilisation, des programmes de formation et d'accompagnement des candidats issus de milieux sous-représentés, ainsi que des mesures incitatives visant à attirer une diversité de profils au sein des services d'incendie et de secours.

Cependant, il convient de noter que l'impact de cette initiative dépendra également de facteurs tels que la volonté politique, les ressources allouées à sa mise en œuvre et d'éventuelles barrières structurelles ou culturelles qui pourraient entraver la pleine intégration des candidats issus de milieux sous-représentés.

## L'ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ : UNE RÉPONSE AU MANQUE D'EFFECTIF ?

Recruter des pompiers volontaires uniquement pour des missions de secours à personne, qui représentent près de **80 %** des interventions, pourrait avoir plusieurs implications, à la fois positives et négatives.

### QUELS SONT LES IMPACTS POSITIFS ?

En se concentrant uniquement sur les missions de secours à personne, les pompiers volontaires pourraient acquérir une expertise spécifique dans ce domaine, ce qui pourrait améliorer l'efficacité et la qualité des interventions dans des situations d'urgence médicale.

En ayant des volontaires dédiés aux secours à personne, il pourrait être possible de garantir une disponibilité plus rapide pour répondre aux appels d'urgence médicale, ce qui pourrait permettre une prise en charge plus rapide des victimes.

En se concentrant sur un domaine spécifique, les pompiers volontaires pourraient bénéficier d'une formation plus ciblée et approfondie dans les techniques de secourisme et les premiers secours, ce qui pourrait augmenter leur efficacité sur le terrain.

### POURRAIT-IL Y AVOIR DES IMPACTS NÉGATIFS ?

Limiter le recrutement des pompiers volontaires aux missions de secours à personne pourrait réduire leur polyvalence et leur capacité à intervenir dans d'autres types d'incidents, tels que les incendies, les accidents de la route ou les opérations de sauvetage en milieu périlleux.

En se concentrant uniquement sur les secours à personne, il pourrait y avoir un risque de négliger d'autres types d'interventions qui nécessitent également une réponse rapide et efficace, ce qui pourrait entraîner des retards ou des lacunes dans la prise en charge des situations d'urgence.

Si la majorité des volontaires sont affectés aux secours à personne, cela pourrait entraîner des déséquilibres dans la répartition des ressources humaines au sein des services d'incendie et de secours, ce qui pourrait affecter la capacité à répondre à d'autres types d'incidents.

Recruter des pompiers volontaires uniquement pour des missions de secours à personne peut présenter des avantages en matière de spécialisation, de réponse rapide et de formation ciblée, mais cela peut également entraîner des inconvénients liés à la polyvalence réduite, aux besoins non couverts et à la répartition des ressources. Il est donc important de peser attentivement ces facteurs lors de la planification du recrutement et de l'affectation des volontaires dans les services d'incendie et de secours au risque de modifier considérablement le paysage de la distribution des secours.

# LES UNITÉS MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ CIVILE

— Source ministère de l'Intérieur



Lorsque les sapeurs-pompiers ne peuvent plus faire face seuls à une crise majeure, les préfets demandent la mobilisation des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile. Renfort national à part entière, ces spécialistes des catastrophes naturelles et technologiques sont des militaires de l'arme du Génie — armée de terre — affectés au sein du ministère de l'Intérieur.

Ils sont capables d'intervenir partout dans le monde, dans les conditions les plus difficiles. Chaque jour, 300 sapeurs-sauveteurs sont d'astreinte, prêts à partir en moins de trois heures en France et à l'étranger.

## TROIS UNITÉS MIXTES, PRÈS DE 1500 SAUVETEURS DISPONIBLES 24 H/24

Les unités militaires de la sécurité civile sont implantées à Nogent-le-Rotrou en Eure-et-Loir, à deux heures de route de Paris, mais aussi à Brignoles dans le Var et à Corte au centre de l'île de Beauté. Leur état-major est basé à Asnières-sur-Seine,

au sein de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). 110 personnels sont répartis dans les différents états-majors interministériels de zone (EMIZ).

Au total, le ministre de l'Intérieur peut compter sur 1439 sapeurs-sauveteurs disponibles 24 h/24. Les unités militaires de la sécurité civile comptent 12 % de femmes et participent activement à la gestion des crises nationales et internationales.

## LA POLYVALENCE POUR FAIRE FACE AUX CATASTROPHES

Les unités militaires de la sécurité civile sont composées de 18 sections d'interventions polyvalentes, mobilisables sur n'importe quelle catastrophe naturelle, technologique et sanitaire. Un quotidien rythmé par les feux de forêt, les cyclones, les inondations et le secours sur tremblements de terre ou sur pollutions d'origines diverses.

Ces unités peuvent constituer une trentaine des détachements adaptés à la



nature même des catastrophes. Elles ont également plusieurs détachements spécialisés que les préfets et le ministre de l'Intérieur peuvent réquisitionner, à tout moment.

## LE DÉTACHEMENT D'INTERVENTION HÉLIPORTÉ

Pendant l'été, l'armée de terre met à disposition de la sécurité civile trois hélicoptères pour transporter des équipes spécialisées dans la lutte contre les feux de forêt inaccessibles.

Équipés de bâches souples, de moto-pompes et de plusieurs kilomètres de tuyaux allégés, les sapeurs-sauveteurs sont déposés dans des endroits escarpés et difficiles d'accès pour arrêter la progression des flammes.

Ce détachement est implanté uniquement à l'UIISC7 de Brignoles.

## LE DÉTACHEMENT D'INTERVENTION RETARDANT

Chaque été, cinq camions embarquent 62000 litres de retardant, un produit de couleur rouge aux propriétés ignifugeantes faisant office de barrière anti-feu.

En 90 minutes, ces camions peuvent poser une bande de 4 km de long et de 6 m de large. Ce détachement peut dès lors compléter ou suppléer l'action des avions

bombardiers de la sécurité civile, plus particulièrement de nuit. Cette capacité retardant existe à l'UIISC7.

## LE DÉTACHEMENT D'APPUI

Équipé de moyens de travaux publics (camion-benne, bulldozer), ce corps est engagé en cas de catastrophes naturelles majeures. Pour les inondations, les fortes chutes de neige ou les tempêtes, ils peuvent déblayer les gravats charriés par les eaux et réaliser les ouvertures d'itinéraires nécessaires à la progression des secours.

Lors de feux de forêt, ils peuvent créer un kilomètre de coupe-feu, aménager des plates-formes de retournement et des parkings, rétablir des itinéraires ou créer des pistes d'accès, le tout en quelques heures. Ce détachement est implanté uniquement à l'UIISC7 de Brignoles.

## LE DÉTACHEMENT INONDATIONS

Les unités militaires de Nogent-le-Rotrou et Brignoles possèdent 22 bateaux de reconnaissance et de sauvetage, 1,5 km de barrage anti-inondation et 300 m<sup>2</sup> de plates-formes flottantes.

Ce détachement est capable de réhabiliter une surface de 1000 m<sup>2</sup> en seulement 48 h. Il est complété par de nombreux

matériels d'épuisement et de pompage de locaux. Ce détachement est implanté à l'UIISC7 et à l'UIISC1.

### LE DÉTACHEMENT D'INTERVENTION TECHNOLOGIQUE

Ce détachement composé de spécialistes dans les domaines nucléaire, radiologique, biologique et chimique est en mesure d'assurer des missions de reconnaissance et de zonage lors d'incidents, d'accidents ou actes de malveillance.

Il peut aussi réaliser la réduction ou la neutralisation du risque, détecter, prélever et identifier des produits dangereux, mais également évacuer des victimes en leur assurant un contrôle de contamination.

### LA DÉCONTAMINATION DE MASSE

La sécurité civile dispose d'une unité capable de mettre en place une chaîne de décontamination de masse. 120 victimes sont traitées par heure.

### UN SAVOIR-FAIRE RECONNU DANS LE MONDE

Les unités militaires de la sécurité civile ne connaissent pas les frontières. Depuis leur création en 1968, les sauveteurs français interviennent régulièrement sur les cinq continents lorsqu'un pays est confronté à une catastrophe et qu'il fait appel à l'aide internationale.

Au cours de ces 30 dernières années, les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) sont intervenues au cours de 121 opérations à l'étranger et ont réalisé 70 actions de formation à l'international. D'Alger à Fukushima, de Port-au-Prince à Mexico, le savoir-faire des sapeurs-sauveteurs de la sécurité civile est aujourd'hui unanimement reconnu, notamment sur les séismes où la méthode française consiste à médicaliser les victimes sous les décombres.

### LA 4E UIISC A COMMENCÉ SON INSTALLATION À LIBOURNE

En France, lors de l'été 2022, 72 000 hectares de forêts ont été détruits par les incendies, dont 30 000 en Gironde.

À la suite de ces importants feux de forêt, le président de la République avait annoncé la création d'une quatrième UIISC, le 22 octobre 2022. Le 2 août 2023, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a indiqué le choix de Libourne comme site d'implantation.

Cette unité opérationnelle interviendra en Nouvelle-Aquitaine, en France et à l'étranger pour faire face aux risques majeurs de toute nature et protéger les populations.

L'installation de la 4e UIISC a débuté avec l'arrivée progressive de 160 premiers personnels. Ils seront 580 sapeurs-sauveteurs en 2027, des militaires du Génie spécialistes des catastrophes naturelles relevant du ministère de l'Intérieur, avec 250 véhicules.

Cette quatrième unité, suivant les précédentes de Nogent-le-Rotrou, Corte et Brignoles, est opérationnelle depuis cet été 2024.

À terme, la base sera installée sur les onze hectares de l'ancienne caserne militaire de Libourne, fermée en 2009, pour un investissement total de 318 millions d'euros. Le Sud-Ouest devrait également héberger la deuxième base aérienne de la sécurité civile, après celle de Nîmes (Gard).

***Verrons-nous plus d'unités d'intervention militaire, à l'instar des compagnies d'intervention républicaine pour la police ou les mobiles pour les gendarmes, afin de faire face aux nouveaux enjeux de sécurité civile ?***

## UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**JULIEN RANCOULE, SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DANS L'AUDE, EST ÉLU DÉPUTÉ DANS LA 3<sup>E</sup> CIRCONSCRIPTION DE SON DÉPARTEMENT DEPUIS 2022.**



**Un pompier volontaire dans l'hémicycle, c'est utile pour défendre le modèle de sécurité civile, le statut des volontaires, mais aussi pour sauver des vies !**

Jeudi 4 mai 2023, à 23 h, à l'Assemblée nationale, une fonctionnaire a été victime d'un grave malaise. Avant que les secours n'interviennent, deux députés ont pu lui fournir les premiers secours. Julien Rancoule, pompier volontaire, ainsi que Stéphanie Rist, médecin, ont réanimé la rédactrice du service du compte-rendu, victime d'un accident cardiaque.

En quelques secondes seulement, après l'appel à l'aide des huissiers, ils se sont précipités au secours de cette femme.

*« J'ai constaté qu'elle était en arrêt cardiorespiratoire. J'ai démarré un massage cardiaque et j'ai demandé à ma collègue Stéphanie de faire du bouche-à-bouche. Les huissiers nous ont ramené un défibrillateur. On a posé un défibrillateur qui a choqué. Après, elle a été prise en charge par les sapeurs-pompiers de l'Assemblée et par le Samu, qui l'a transportée vers un centre hospitalier. »*

### RÉCAPITULATIF DE QUELQUES-UNES DES INTERVENTIONS DE MONSIEUR JULIEN RANCOULE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### Questions écrites :

■ **Question écrite no 8718 du 06/06/2023**  
– Bonification des retraites des sapeurs-pompiers volontaires :

Monsieur le Député interroge le ministre de l'Intérieur sur la promulgation du Décret en Conseil d'État fixant les conditions de bonification pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant au moins dix ans de service, à la suite de la suppression par la commission mixte paritaire du Parlement du barème de trimestres majorés initialement prévu.

■ **Question écrite no 17044 du 16/04/2024**  
– Interpellation sur les risques d'exposition des pompiers aux substances toxiques : Monsieur le Député évoque la nécessité de mettre en place un dispositif de protection pour préserver la santé des sapeurs-pompiers notamment la reconnaissance de cancers professionnels spécifiques, un mois dédié à l'information

et à la sensibilisation du grand public, ainsi qu'un plan d'équipement national pour les pompiers. Il dénonce également le retard de la France dans la collecte et l'analyse de données épidémiologiques sur les risques professionnels des sapeurs-pompiers.

■ **Question écrite no 18208 du 28/05/2024**

– *Personnes diabétiques souhaitant devenir sapeurs-pompiers volontaires :*  
Monsieur le Député interroge le Gouvernement tenant au refus potentiel de candidatures de personnes diabétiques voulant devenir sapeurs-pompiers sans examen médical préalable.

**Proposition de résolution :**

■ **Proposition de résolution no 2314**

portant sur la préservation du modèle français du volontariat chez les sapeurs-pompiers face aux normes européennes.

**Questions au Gouvernement :**

■ **Question au Gouvernement du 05/03/2024** – Directive européenne sur les pompiers volontaires ;

■ **Question au Gouvernement du 16/12/2023** – Retraite des sapeurs-pompiers volontaires.

**Interventions :**

■ **Proposition d'amendement en commission des lois**

– Amendement pour allouer une enveloppe, afin de promouvoir le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires ;

■ **Vote**

– Article 12, afin de reconnaître le bénévolat de la sécurité civile ;

■ **Intervention**

– suppression de la taxe d'habitation pour les associations agréées sécurité civile ;

■ **Intervention en Commission des lois**

– 52 000 000 € de coupe budgétaire sur la sécurité civile ;

■ **Intervention**

– Amendement adopté sur la réserve communale de sécurité civile ;

■ **Interrogation du ministre de l'Intérieur**

– Enveloppe consacrée aux associations agréées de sécurité civile dans le cadre du budget 2024.

**Contributions annexes :**

■ Secrétaire de la mission d'information sur les capacités d'anticipation et d'adaptation de notre modèle de protection et de sécurité civile.

■ Décembre 2023 – Déplacement au Portugal dans le cadre de la mission d'information sur les capacités d'anticipation et d'adaptation du modèle de protection et de sécurité civile français.

■ Février 2024 – Déplacement en Italie dans le cadre de la mission d'information sur les capacités d'anticipation et d'adaptation du modèle de protection et de sécurité civile français.

■ Mars 2024 – Journée d'immersion professionnelle auprès de la BSPP, au sein du CS de Bondy de la 14<sup>e</sup> compagnie.

■ Mars 2024 – Journée d'immersion professionnelle auprès des pompiers de Paris au sein du CS de Colombier.



## L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER ENTRE PUISSANCE ET FRAGILITÉ

### PIERRE-ALEXANDRE NERCESSIAN

SPP DEPUIS 25 ANS AU SDIS 95  
SPÉCIALISTE EN FORMATION  
ET COACH DE MANAGERS  
ET D'ÉQUIPES.



*« Dès le début de ma carrière, j'ai été très inspiré par le texte du Général Casso L'éthique du sapeur-pompier de Paris.*

*Il a été le point de départ de nombreux questionnements, notamment sur cette capacité que les sapeurs-pompiers ont à vouloir aider des victimes inconnues tout en ayant des comportements malveillants à l'égard des membres de leur propre équipe.*

*C'est à partir de ce triste constat que j'en suis venu à écrire un texte L'équipe du sapeur-pompier.*

*Je suis convaincu que cette violence nuit aux collègues, à la performance des équipes et donc au service que nous devons rendre à la population. Je pense aussi qu'elle contribue aussi à augmenter nos difficultés à garder nos effectifs et à en recruter de nouveaux.*

*Évidemment, ce que je pointe ne concerne pas tous les centres de secours de France et je crois que beaucoup d'équipes sont soutenantes et accueillantes.*

*Mon objectif, avec ce partage, est de faire en sorte que le plus d'équipes possible puissent vivre ce genre d'aventure où la performance repose sur la valorisation et l'entraide.»*





**INSPIRÉS DE L'ÉTHIQUE DU SAPEUR-POMPIER DE PARIS, ÉCRIT PAR LE GÉNÉRAL CASSO LORS DE SON COMMANDEMENT DE LA BSPP ENTRE 1963 ET 1970, LES QUELQUES MOTS QUI COMPOSENT L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER SONT UNE INVITATION À RÉFLÉCHIR AUX RELATIONS QU'ENTRETIENNENT LES SAPEURS-POMPIERS ENTRE EUX, AU SEIN D'UNE MÊME ÉQUIPE, D'UNE MÊME GARDE, D'UN MÊME CENTRE DE SECOURS.**

Pour que les sapeurs-pompiers puissent mettre en application les valeurs soutenues par ce texte, il faut préalablement que les liens de l'équipe soient constitués.

**Pour secourir les autres avec efficacité, il faut s'entraider avant le départ en mission, pendant et après.**

J'en suis venu à penser différemment le texte original du Général Casso en raison d'une forme de violence que je perçois dans certains foyers de centres de secours, lors des formations que j'ai l'occasion d'encadrer, ou encore dans les témoignages informels de collègues sapeurs-pompiers pour qui cette violence fait écho, à demi-mot.

Quand je parle de violence, je veux parler d'une violence insidieuse, difficilement perceptible, qui se dissimule avec aisance dans la camaraderie affichée des équipes. On peut notamment la déceler dans le champ lexical employé par les pompiers, dans la vie quotidienne du centre de secours. Elle apparaît dans une forme de virilité affichée, qui touche profondément beaucoup de pompiers, qui se sentent obligés d'adopter ce même comportement, pour garder leur place acquise au sein du groupe.

Nous sommes plus ou moins conscients que ces mots durs existent dans certains centres de secours. Beaucoup pensent que ça fait partie du décor et que les « vanes »





sont l'illustration de la bonne ambiance, c'est « pour rire ». L'humour est d'ailleurs souvent mis en avant pour minimiser la portée des mots utilisés.

Les violences verbales, sous couvert de plaisanterie, sont la routine. Les « **insultes humoristiques** » fusent et menacent indirectement l'intégrité de la personne, de la famille et même les compétences : « ta frangine, cassos, fiote, t'es une merde, tapette, t'es bon à rien, t'as rien à faire chez les pompiers, etc. ».

C'est comme si cette puissance ne pouvait se montrer que dans des joutes verbales de plus en plus violentes.

C'est une violence ordinaire qui n'est pas réellement avouée. Et pourtant, elle fait

partie des murs. Elle a peut-être même une fonction : celle de se forger une carapace pour affronter la violence des interventions, des agressions verbales et physiques de plus en plus courantes envers les pompiers, la souffrance des victimes, la violence des situations sociales, la mort.

Elle doit être acceptée par les nouvelles recrues, s'exerce peut-être comme un test. Si tu peux les encaisser, tu pourras affronter les interventions. D'ailleurs, ces derniers arrivés s'emparent très vite des mots et des postures des anciens. Quelques mois suffisent pour entendre des jeunes parler comme de « vieux sarces ».

J'ai moi-même usé de ces artifices pour m'intégrer quand je suis entré dans la profession avant de comprendre à quel point, en réalité, j'étais humain et sensible.

Ce détour par ma propre histoire me permet de revenir sur tous les pompiers, hommes ou femmes, qui, comme moi, affichent ou ont affiché une personne qu'ils ne sont pas. Ces pompiers avec qui je discute et qui hochent la tête quand je parle de cette violence, qui s'ajoute à celles des interventions. Ces pompiers qui admettent que ces comportements banalisés les ont peut-être blessés eux-mêmes ou encore d'autres collègues. Les professionnels souffrent en silence et encaissent jusqu'à ce qu'ils n'en puissent plus et prennent rendez-vous avec le service de santé. Les sapeurs-pompiers volontaires s'exfilent avec de fausses excuses pour ne pas expliquer leur rupture d'engagement.

Et pourtant, derrière cette noirceur que je décris, il y a des hommes et des femmes qui ont signé pour un des engagements les plus durs et les plus nobles : celui d'aider les personnes qui en ont besoin, et ce, dans le respect de l'éthique du sapeur-pompier de Paris du Général Casso, avec altruisme et sans jugement. C'est cet engagement que je questionne : Comment peut-on porter secours aux personnes qui en ont besoin et exprimer autant de violence envers ses collègues ? Comment peut-on vivre des situations opérationnelles aussi difficiles que les nôtres et se montrer aussi



peu soucieux de l'impact de celles-ci entre nous ?

## I. L'ÉTHIQUE DU SAPEUR-POMPIER DE PARIS, UN TEXTE STRUCTURANT

Je rends ici hommage au célèbre texte du Général Casso, commandant la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, a écrit L'éthique du sapeur-pompier de Paris : *« Je ne veux connaître ni ta philosophie, ni ta religion, ni ta tendance politique, peu m'importe que tu sois jeune ou vieux, riche ou pauvre, français ou étranger. »*

*Si je me permets de te demander quelle est ta peine, ce n'est pas par indiscrétion, mais bien pour mieux t'aider.*

*Quand tu m'appelles, j'accours, mais assure-toi de m'avoir alerté par les voies les plus rapides et les plus sûres.*

*Les minutes d'attente te paraîtront longues, très longues, dans ta détresse pardonne mon apparente lenteur.»*

### 1. LE FIL CONDUCTEUR D'UNE CARRIÈRE

Je dois vous dire à quel point ce texte a été structurant pour ma carrière de sapeur-pompier. Il en a été un fil conducteur

jusqu'à maintenant. Et je fais l'hypothèse que, s'il a été important pour moi, il l'a sûrement été pour d'autres jeunes pompiers et moins jeunes.

Il a été la page de garde de mon classeur de cours de Formation initiale de sapeur-pompier professionnel (FISPP), à une époque où ces formations étaient plus calquées sur les formations scolaires que sur les professionnelles. Mais, quoi qu'il en soit, ce texte est devenu important pour moi dès que je l'ai découvert et je voulais m'approprier ces valeurs dès le début de ma carrière.

Une décennie plus tard, en tant qu'officier, j'ai voulu partager ce texte dans un cadre en le mettant en avant dans mon bureau, pour qu'il soit transmis aux nouvelles générations. Parmi les pompiers qui l'ont vu, certains ont souri en le relisant, d'autres l'ont découvert. La vue de ce cadre a souvent été à l'origine d'un petit échange sur les valeurs du métier et les pensées qui s'y associaient spontanément.

Aujourd'hui encore, je le diffuse lors de l'accueil des formations initiales de sapeurs-pompiers en le lisant pendant mon discours d'accueil. À cette lecture j'ajoute ces quelques mots :



*ce que vous vivrez en intervention. Je vois trop de sapeurs-pompiers qui oublient de s'entraider entre collègues.»*

Cette dernière phrase est le fondement de ce qui va suivre. En leur disant ceci, toutes les pensées issues de mes différents travaux de recherche de ces dernières années émergent : les évolutions de la profession induites par la formation professionnelle avec cette fameuse approche par compétence, la récente prise en compte des risques psychosociaux, les dynamiques de groupe, les témoignages que j'ai pu recueillir de mes groupes d'analyse de pratiques. **Si je faisais de L'éthique du sapeur-pompier de Paris une réelle ligne de conduite personnelle, je la détournais au fil du temps de son sens initial en me posant les questions suivantes :**

Comment peut-on partir sereinement en intervention, lorsque l'on vit des situations de tensions dans les centres de secours ? Comment une recrue peut-elle s'intégrer dans une équipe quand celle-ci lui demande de savoir en quelques mois ce qu'elle-même a appris en plusieurs années ? Comment intégrer tous les codes de l'institution pompiers quand la plupart de ceux-ci sont implicites ? Et comment partir confiant vers des situations sociales ou accidentelles tragiques avec un niveau d'inquiétude majoré par une équipe peu soutenante ?

*« Je vous invite, en tant que sapeur-pompier, à vous interroger sur le contenu de ce texte et son application quotidienne. Le relire régulièrement permet de se poser des questions sur son propre comportement.*

■ *Aujourd'hui, ai-je été un bon sapeur-pompier avec mes chefs, mes subordonnés, mes pairs et les gens que j'ai secourus ?*

■ *Sinon pourquoi ?*

■ *En quoi puis-je m'améliorer ?*

*Ce texte parle de la relation entre les sapeurs-pompiers et les victimes, mais vous pouvez aussi l'appliquer entre sapeurs-pompiers, au sein de l'équipe. Vous allez vivre des missions plus ou moins difficiles, mais sûrement difficiles. Pensez à vous soutenir pour affronter ensemble*

C'est ce que je questionne avec ce que j'appelle L'équipe du sapeur-pompier, parce que je crois profondément que les compétences des équipes sur le terrain dépendent de leurs capacités à créer des liens réels et à s'entraider.

## 2. L'ÉTHIQUE DU SAPEUR-POMPIER DE PARIS, CE QUE L'ON PEUT ENTENDRE

Avant de vous présenter ma vision de L'équipe du sapeur-pompier, je vous propose une analyse du texte original du Général Casso. Cette analyse reste personnelle et la lecture de ce texte peut ouvrir sûrement à d'autres compréhensions.

*« Je ne veux connaître ni ta philosophie, ni ta religion, ni ta tendance politique, peu m'importe que tu sois jeune ou vieux, riche ou pauvre, français ou étranger. »*

Cette première phrase invite chaque sapeur-pompier au respect de la règle du non-jugement, peu importe la personne, sa culture, ses croyances ou encore la raison pour laquelle on intervient, **nous devons seulement agir en apportant notre secours aux personnes victimes ou ayant besoin d'assistance.**

Je crois que cette notion de non-jugement est d'autant plus importante à rappeler en cette période où les sapeurs-pompiers sont de plus en plus soumis à des agressions verbales et physiques. En pareille situation, il est plus facile d'adopter une position défensive de jugement et de rejet que celle de l'empathie nécessaire à l'action de secours. Gardons notre posture professionnelle en toute circonstance, parce que c'est elle qui préserve la qualité du service public.

**“ SI JE ME PERMETS DE TE DEMANDER QUELLE EST TA PEINE, CE N'EST PAS PAR INDISCRÉTION, MAIS BIEN POUR MIEUX T'AIDER ”.**

**Ici, je pense que l'écoute est la valeur, ou la compétence, qui est soulignée par le Général Casso.** Les questions posées par le sapeur-pompier n'ont qu'un seul but : bien comprendre la situation pour apporter la réponse adaptée aux besoins de la personne en détresse. Et pour cela, il est nécessaire de comprendre quelle est la peine de la victime.

La peine exprime la douleur au sens large, qu'elle soit physique ou mentale. D'ailleurs, l'évolution du nombre d'interventions de secours à personne de ces dernières années est plus liée à des problématiques d'ordre social et psychologique, qu'à une recrudescence d'accidents nécessitant des secours et des soins. Pour mémoire, il est bon de rappeler que nos ambulances, qui portent le nom de VSAV, étaient anciennement des véhicules de secours et d'assistance aux victimes.

**“ QUAND TU M'APPELLES, J'ACCOURS, MAIS ASSURE-TOI DE M'AVOIR ALERTÉ PAR LES VOIES LES PLUS RAPIDES ET LES PLUS SÛRES. ”**

Cette phrase aborde deux sujets.

**En premier, elle donne un conseil à la victime pour alerter les sapeurs-pompiers en utilisant les outils les plus adaptés** pour qu'ils puissent arriver le plus vite possible. C'est une phase qui revient à la victime et pour laquelle le sapeur-pompier en soi ne peut pas grand-chose. Mais dans son rôle de prévention et d'information, il peut informer les populations des mesures à prendre et des outils à utiliser pour appeler les secours.





**En deuxième, elle parle de notre engagement à venir le plus vite possible. Quand la victime appelle, le pompier accourt !**

Il stoppe donc toutes ses activités pour rejoindre le plus rapidement possible la victime, et ce, peu importe quand, de jour, de nuit, pendant le repas, le sport ou la douche. Le bip sonne, le sapeur-pompier se rend auprès de la victime pour prendre connaissance de sa situation et y répondre.

**“ LES MINUTES D’ATTENTE TE PARAÎTRONT LONGUES, TRÈS LONGUES, DANS TA DÉTRESSE PARDONNE MON APPARENTE LENTEUR. ”**

Ici, nous nous trouvons du côté de la victime et de sa douleur, quelle qu'elle soit. Lorsque l'appelant compose le 18, il a besoin d'aide et dans de nombreux cas, ne sait plus quoi faire. Et je ne néglige pas les appels abusifs qui n'entrent pas dans cette catégorie.

Lorsque la douleur est là, chaque minute est insoutenable. **Et la simple présence d'un humain pour la contenir permet déjà d'en diminuer l'intensité.**

En disant pardon de mettre du temps, le sapeur-pompier sait que cette douleur est intense et qu'il ne peut rien tant qu'il n'est pas sur les lieux. Mais en parlant de l'apparente lenteur, il sous-entend aussi qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour se rendre sur les lieux le plus rapidement possible.

Je vois aussi beaucoup d'empathie à travers cette dernière phrase et dans le texte dans sa globalité. Dans ce discours avec une victime que le sapeur-pompier tutoie, on peut y voir une forme de proximité, une volonté de créer du lien. Et dans cette mesure du temps et de la douleur, c'est la prise en compte de celle-ci qui est soulignée, avec en plus une possible culpabilité de ne pas arriver plus vite. D'aussi loin que puisse venir ce texte, on peut voir que les mots choisis à l'époque sont toujours d'actualité. Le non-jugement, l'écoute, la disponibilité et l'empathie sont des qualités encore nécessaires aux

sapeurs-pompiers pour les interventions d'aujourd'hui. **Les époques changent, mais les fondamentaux restent les mêmes. L'efficacité, l'altruisme et la discrétion restent des valeurs qui se transmettent de génération en génération.**

## II. GENÈSE D'UNE PENSÉE SUR L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER

La pensée d'une personne sur son métier est un processus évolutif qui prend toute une vie. Je vous invite ici à comprendre comment quelques lignes sur L'équipe du sapeur-pompier se sont construites pendant des années.

### 1. LES PRÉMIÈRES D'UNE PENSÉE SUR L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER

Tout d'abord, les équipes de sapeurs-pompiers se laissent difficilement intégrer. **Les nouvelles recrues doivent faire leurs preuves.** À la fois, on peut penser que c'est une forme de protection qui garantit l'exigence que l'équipe se donne en ce qui concerne les performances. Et à la fois, cette exigence rend aussi difficile l'arrivée de nouvelles personnes... Le risque : à être trop exigeant, plus personne ne veut intégrer l'équipe et l'équipe n'est plus capable de remplir sa mission faute d'effectif.

Pendant des années, je suis parti en intervention la peur au ventre de me faire rejeter par l'équipe. J'avais peur non pas de l'intervention en elle-même, mais de ne pas tenir le choc, de tomber dans les pommes, de vomir d'écœurement. Je supportais très mal les odeurs des corps blessés, la douleur et le sang. Pourtant, je savais que ma place était là pour aider les victimes. Je n'avais donc comme seule ressource, ma propre force si petite soit-elle. Le plus dommageable, c'est que je n'étais pas pleinement disponible pour intervenir tellement j'étais préoccupé à gérer mes émotions et mes ressentis. **L'équipe avait donc, sans le savoir, moins de potentiel que ce qu'elle croyait, dommage.**

En intervention, j'ai vu la violence des situations que les sapeurs-pompiers peuvent vivre. Et tous les sapeurs-pompiers la connaissent. **Je parle évidemment de**

**toutes les situations extrêmes et extravagantes qui frappent des personnes jusqu'à en faire des victimes de traumatismes physiques et mentaux :** les blessés graves, les accidents domestiques, les accidents de la route, les contextes morbides, les violences intrafamiliales, les personnes décédées, les pleurs des familles.

Mais je parle aussi de celle qui est dirigée contre les pompiers, selon les secteurs, dans le quotidien des interventions, qu'elles soient volontaires par des publics agresseurs, ou involontaires par des personnes ivres ou malades. **Cette violence imprègne les équipes, les fatigue, les irrite et les blesse plus ou moins profondément jusqu'à ce que certains membres craquent et ne puissent plus partir en intervention, épuisés par la récurrence.**

En devenant officier, je me suis penché sur les risques psychosociaux (RPS) parce que j'avais la préoccupation des personnes dont j'avais la responsabilité. Mes questionnements m'ont amené à entreprendre un diplôme universitaire sur ce sujet pour disposer de connaissances supplémentaires en management. La prise en compte des RPS m'a ouvert les yeux sur la responsabilité managériale de protéger la santé mentale et physique des équipes.

**Au travail, les collectifs sont soumis aux risques psychosociaux, de la même façon que des personnes qui prennent la route sont soumises aux risques routiers.** Il fallait donc que je prenne en compte cette dimension pour tenir mon rôle de manager.

C'est ainsi que j'en suis arrivé au questionnement suivant : *« Comment les sapeurs-pompiers peuvent-ils être performants pour faire face à la violence des missions quand la violence prend place à l'intérieur du centre de secours, au sein même des équipes d'intervention ? »*

Comment se ressourcer avant de repartir en intervention quand la confrontation avec l'équipe au foyer donne mal au ventre, harcèle en douceur par des petites *« vanes délicates »*, impose des règles informelles douteuses au prix de



premières responsabilités de sous-officier de garde, puis d'officier. Et, plus récemment, sur le parcours réflexif que j'ai entamé en devenant un acteur de la formation des sapeurs-pompiers, à la fois dans les espaces universitaires et sur le terrain des stages.

**Lorsque j'ai démarré dans la profession, j'ai mis beaucoup d'énergie à entrer dans ce que je pensais être les règles du métier.** J'ai affiché ce que je pensais que l'équipe voulait voir, parfois à contrecœur. Je cachais notamment ma sensibilité. Je n'évoquais pas ce que je trouvais difficile. J'avais rapidement identifié que je pouvais me trouver exclu du collectif s'il percevait certaines failles. J'ai même été surpris par l'extrême gentillesse de certains pompiers, qui m'avaient pourtant adressé, dans les premiers temps, une façade agressive et dénigrante. Finalement, ces vieux bougres pouvaient être sympas.

Puis, j'ai moi-même reproduit ces comportements en tant que jeune chef d'équipe. Je mettais les jeunes à distance. Je leur adressais peu la parole. Je reproduisais un schéma que je n'avais pas bien compris en pensant bien faire. Les nouvelles recrues devaient faire leurs preuves... ou partir. Et, seulement avec le temps, je leur accordais un peu de considération. **Je sais aujourd'hui à quel point c'était de la bêtise de chefaillon !** Et je sais également que j'étais animé par la peur une nouvelle fois. La peur de ne pas savoir tenir mon poste de jeune responsable, la peur d'être jugé incompetent par mes équipes. **C'est cette peur qui m'a empêché de rencontrer pleinement de nouvelles recrues et de les accueillir comme il se doit.**

Le paradoxe, c'est que plus je suis monté en grade, et donc en responsabilité, plus j'ai ouvert ma porte aux collègues, comme si je n'avais plus besoin de les mettre à distance. Je fais l'hypothèse que le galon m'apportait une forme de sécurité parce que là où j'exerçais, il avait encore de l'impact dans l'organisation. Sous-officier de garde, je suis devenu plus ouvert, plus accessible et plus intéressé par les équipes et le management. En devenant officier, une bascule s'est opérée : **Je voulais créer un lien fort avec les équipes pour**

l'intégration ? C'est insidieux, c'est bon enfant, c'est pour la bonne cause peut-être, mais à mon sens, ça ne permet pas de créer l'équipe.

Ce sont des questions que je me suis posées longtemps avant qu'elles ne prennent forme de façon plus explicite en donnant naissance à ce petit texte que j'ai appelé L'équipe du sapeur-pompier.

## 2. NAISSANCE DU TEXTE L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER

Cette réflexion que je m'apprête à vous partager sur L'équipe du sapeur-pompier a mis du temps à émerger de mes pensées. Elle s'appuie sur mon parcours de nouveau venu, sur ma position de jeune chef d'équipe en tant que caporal, mes

**les rendre le plus efficaces possible.** Je ne dis pas que j'ai réussi, mais c'était mon intention.

Mon engagement en formation a été la rampe de lancement de toutes ces réflexions. L'accompagnement est devenu une mission capitale pour moi. **Je veux permettre aux stagiaires sapeurs-pompiers d'être plus concentrés sur les techniques à apprendre que sur les stratégies à mettre en place avec les formateurs pour obtenir leurs faveurs et la validation de leurs stages.**

Proposer des environnements de formation professionnalisants, ce n'est pas pour faire de la pédagogie bienveillante, c'est pour permettre aux sapeurs-pompiers de porter secours efficacement et d'agir en sécurité pour eux-mêmes et pour l'équipe. Depuis que j'ai compris le sens de mon engagement, je partage la pensée ci-dessous : Je refuse l'idée de porter le cercueil d'un collègue parce que le temps passé en formation a été utilisé stratégiquement pour se protéger d'une équipe pédagogique maladroite.

C'est cet engagement profond qui m'a amené à travailler plus d'une décennie en groupement formation et à assurer la direction pédagogique de nombreuses formations initiales de sapeurs-pompiers professionnels.

Et c'est dans la rencontre avec une FISPP que j'ai mis en mots des pensées que j'avais en tête depuis longtemps. C'est parti d'un groupe que j'avais accueilli avec L'éthique du sapeur-pompier de Paris, dans mon discours de bienvenue. Comme tout groupe de stagiaires, c'était un « super groupe », avec de belles envies d'apprendre, de se dépasser, de vivre un moment fort en ce début de carrière. Puis, au fil des semaines, des exercices et de la fatigue, des tensions se sont installées. L'équipe pédagogique me remonte des conflits, des reproches à l'égard d'individus, de la dévalorisation de certains stagiaires. La cohésion reste affichée évidemment, mais la réalité s'effrite, et le groupe en vient même à la questionner. C'est alors que je vais rapidement poser ces quelques mots sur L'équipe du

sapeur-pompier, en écho avec L'éthique du sapeur-pompier de Paris que je leur avais lu en début de formation.

J'ai eu une intervention de quelques minutes avec les stagiaires en présence des formateurs. Je les ai confrontés à quelques-unes de leurs pratiques et je les ai invités à réfléchir à ces quelques lignes. Une fois terminé, je leur ai demandé s'ils avaient besoin d'autre chose. Ils m'ont alors répondu par l'affirmative, car ils avaient besoin de revoir quelques points entre eux. La dynamique de ce groupe a ainsi changé jusqu'à la fin de leur formation.

De ce moment intense de régulation d'une dynamique de groupe déviante, il en reste ces quelques lignes que je vais maintenant vous partager.

### III. L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER

Voici donc le texte dont je vous parle depuis le début, écrit le 26 décembre 2020 :

**« Toi qui portes la même tenue que moi, peu m'importe ta provenance sociale ou géographique, tes croyances, ta couleur de peau ou ton âge.**

**Si nous partons pour la même mission, sache que je serai là quand je verrai ta douleur, de l'effort ou de la situation, sur ton visage.**

**Si tu as besoin de souffler prends ce temps pour te ressourcer, je tiendrai le poste pour que tu puisses revenir en force.**

**Parce que je sais la puissance de l'équipe, aujourd'hui, c'est moi qui tiens. Demain, quand je frôlerai mes limites, je pourrai m'appuyer sur toi.**

**CNE Pierre-Alexandre Nercessian »**

#### 1. L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER, DÉCODAGE

Je voudrais vous partager quelques explications qui donnent le sens de ce que je mets derrière ces mots et ce qui me semble important de mettre en avant.





“ TOI QUI PORTES LA MÊME TENUE QUE MOI, PEU M'IMPORTE TA PROVENANCE SOCIALE OU GÉOGRAPHIQUE, TES CROYANCES, TA COULEUR DE PEAU OU TON ÂGE. ”

Dans cette première phrase, on y retrouve les stigmates du texte original, par des tournures de phrases et des rythmes identiques. Mais j'ai repris surtout les valeurs mises en avant par le Général Casso, telles que **la règle du non-jugement, la tolérance, l'acceptation des différences et l'ouverture aux autres.**

“ SI NOUS PARTONS POUR LA MÊME MISSION, SACHE QUE JE SERAI LÀ QUAND JE VERRAI TA DOULEUR, DE L'EFFORT OU DE LA SITUATION, SUR TON VISAGE. ”

Dans cette seconde phrase, je voulais appuyer sur les liens qui devraient unir les équipes engagées dans des contextes

opérationnels difficiles. **Les membres d'une même équipe ont besoin de savoir qu'ils se sécurisent les uns les autres,** par l'attention qu'ils se portent. Dans la capacité à voir la douleur de l'autre, je parle d'empathie. À mon sens, elle permet de détecter l'émergence d'un moment de faiblesse d'un membre de l'équipe.

“ SI TU AS BESOIN DE SOUFFLER PRENDS CE TEMPS POUR TE RESSOURCER, JE TIENDRAI LE POSTE POUR QUE TU PUISSES REVENIR EN FORCE. ”

**La faiblesse dont je parlais ci-dessus, une équipe soutenante ne la juge pas. Elle l'accueille, la contient et la compense.** Parce que chaque personne sait, au fond d'elle-même, que dans certaines missions, elle sera tôt ou tard exposée, à son tour, à ses propres fragilités.

Je fais également apparaître ici, la notion de solidarité. J'effectue le travail de l'équipe pour que la mission se déroule en tout état de cause. La question n'est plus simplement de savoir qui fait quoi et si c'est

la bonne personne ou pas. La mission est là et il faut la faire, parce que l'équipe en a besoin, à ce moment-là. Enfin, je ne profite pas de la faiblesse de mon binôme pour me mettre en avant, j'exécute la mission parce que des personnes ont besoin du secours des sapeurs-pompiers.

**“ PARCE QUE JE SAIS LA PUISSANCE DE L'ÉQUIPE, AUJOURD'HUI, C'EST MOI QUI TIENS. DEMAIN, QUAND JE FRÔLERAI MES LIMITES, JE POURRAI M'APPUYER SUR TOI ”**

La dernière valeur que je mets en avant dans ce texte, c'est l'humilité. Je sais mes faiblesses et aujourd'hui je n'y suis pas confronté. Mais qu'en sera-t-il demain ? En étant respectueux de mes partenaires qui les traversent, je suis honnête avec moi-même et je sais que j'aurais leur soutien le jour où je serai touché. Je pourrai les traverser à mon tour sans avoir à vivre, en plus, le poids du jugement de l'équipe sur mes épaules.

## 2. MA VISION DE L'ÉQUIPE DU SAPEUR-POMPIER

Le métier de sapeur-pompier, tous statuts confondus, expose les intervenants à la violence du fait des missions à réaliser, c'est incontournable. Mais cette violence fatigue, use et épuise les individus.

Sur ce premier point, j'ai l'espoir que l'équipe devienne un lieu de soutien et de récupération plutôt qu'un lieu consommateur d'énergie et de stress. Quand le pompier rentre à la caserne, il doit pouvoir souffler, retrouver une ambiance saine et encourageante pour recharger ses batteries avant de repartir. Les gardes sont longues, les nuits sont courtes et les interventions complexes sont exigeantes sur le plan cognitif et émotionnel.

Pour être efficaces, les équipes doivent connaître leur potentiel réel. Si des col-lègues sont fragilisés par la situation

opérationnelle, un moment de vie ou toute autre raison, l'équipe n'est plus complète à cent pour cent. Et s'il faut le plein potentiel pour gérer une situation délicate, alors il faudra des renforts ou la mission sera un échec. Une mission qui échoue, c'est une personne qui ne reçoit pas les secours appropriés. Prendre conscience de nos failles, c'est garantir la qualité du service public vis-à-vis de personnes qui ont besoin de notre intervention.

L'équipe doit accepter toutes les personnes qui la composent. Tout le monde a sa place une fois que les membres ont été sélectionnés. Les gens sont là, il faut faire avec eux. La sélection a déjà eu lieu et ne se discute pas quand on est face à la mission. Les forces et les faiblesses sont mesurées, les stratégies adaptées, avec toujours un seul objectif : secourir les personnes, les animaux, les biens et l'environnement. Et si l'équipe en place ne dispose pas de tous les moyens nécessaires pour faire face au sinistre, elle demandera des renforts avec humilité pour le bien des requérants.

La cohésion n'a pas seulement sa place dans les FISPP et dans les efforts physiques. Le mot « cohésion » n'est une préoccupation que pour les formateurs de formation initiale, qui créent souvent des exercices physiques dans lesquels, par le biais de l'autorité, ils mettent les groupes en difficulté face à des épreuves. Si tout le monde transpire, s'entraide en affichage et que le groupe finalise le parcours en courant au même rythme, alors le groupe est uni. C'est effectivement un moyen de voir la cohésion de façon concrète, en vitrine. Mais qu'en est-il de cette cohésion dans les espaces informels, avec ou sans la présence des formateurs ? Là où les petits groupes se créent, critiquent, dévalorisent, entrent en compétition à celui ou celle qui sera le meilleur pompier du stage ? Je crois que la cohésion doit être repensée au-delà des efforts physiques et sous la coupe hiérarchique. Elle doit s'exprimer dans le quotidien des équipes, dans l'expression du conflit, dans le respect des personnes et dans une responsabilité partagée de celle-ci. C'est en respectant les désaccords et les différences que l'équipe va pouvoir augmenter son

expérience, ses compétences et gagner en maturité. Rester immobile et enfermé sur soi-même c'est mourir. S'ouvrir à la nouveauté c'est s'adapter et grandir.

Enfin, la hiérarchie a un rôle à jouer dans ce système. Sa façon de sélectionner les membres de l'équipe va avoir une influence sur la dynamique du groupe. Sa confrontation avec les problématiques d'effectif peut parfois l'amener à intégrer des personnes qui n'ont pas le profil. Tout le monde ne peut pas être sapeur-pompier, mais pas à cause de la force physique.

Tout le monde n'est pas prêt à encaisser la violence des interventions, la douleur et le sang, l'effort, les réveils nocturnes et la fréquence. Il faut un mental particulier pour accepter cette vie parfois un peu folle. En faisant une sélection arbitraire par manque de personnel, elle prend le risque de voir ses équipes adopter une posture défensive de rejet envers les nouvelles recrues, pour peut-être préserver son sentiment d'efficacité collective.

La hiérarchie doit donc trouver un équilibre rare entre la préservation de l'équipe en place, la reconnaissance dont elle a besoin et l'intégration de nouvelles recrues pour assurer la survie de ladite équipe. Elle doit l'accompagner dans la construction d'une cohésion saine et authentique, qui lui permettra d'accéder à un niveau de confiance suffisant pour accepter l'arrivée de novices. Cette équipe à maturité pourra alors intégrer ces nouvelles recrues et augmenter son niveau de compétences sans voir sa performance baisser. La difficulté pour la hiérarchie est que la recette miracle n'existe pas !

## CONCLUSION

Chez les pompiers, le mode compétitif est mis en avant comme une sorte de garantie de la performance et de la qualité de service. Une compétition du quotidien où les égos s'entrechoquent dans un monde à dominante masculine. C'est à celui qui parle le plus fort, le plus musclé, le meilleur ou le plus cru dans ses paroles. Certaines femmes en viennent parfois à adopter ce mode relationnel, peut-être pour survivre dans cet univers corrosif.

Je crois en la possibilité de construire une autre corporation, plus solidaire, plus soucieuse du bien-être de ses membres. D'ailleurs, la formation nous invite sur ce chemin par le biais de référentiels de formation. Les blocs de compétences transversales donnent des directives précises dans ce sens, avec des notions de « bien vivre ensemble » ou encore de « préservation du potentiel psychologique ».

Les formations doivent permettre de travailler des items comme « s'intégrer au sein du collectif », « travailler avec et pour le collectif », « participer au développement du collectif ». Nous pouvons travailler notre force et nos compétences en développant notre intelligence collective et notre intelligence émotionnelle. Utilisons les leviers de la valorisation et de l'entraide pour se surpasser et demandons-nous comment contribuer à l'amélioration de l'équipe, en acceptant nos différences, nos forces et nos faiblesses. Les équipes de sapeurs-pompiers se composent de toutes les femmes et de tous les hommes qui rejoignent nos rangs. Il revient à chacun d'entre nous de faire que cette équipe se dépasse ou se sabote... Pour gagner un match, ce ne sont pas les individualités qui font la victoire, mais la capacité de l'équipe à construire un esprit collectif.

Pour les sapeurs-pompiers, cette cohésion « tant recherchée » se construit dans les liens que les pompiers tissent entre eux et leur capacité à répondre aux missions avec les équipes en place.

Je crois que les sapeurs-pompiers peuvent changer leur façon de penser l'équipe et que les liens qui les unissent peuvent devenir plus authentiques. Les douleurs et les fragilités doivent pouvoir s'exprimer pour que l'équipe devienne soutenante, parce que sa force repose nécessairement sur le maillon le plus faible. Certaines unités d'élite l'ont compris depuis longtemps et nous pourrions nous en inspirer.

Lorsque nous parviendrons à solidifier les liens de l'équipe du sapeur-pompier, nous pourrions plus facilement secourir les gens en respectant l'éthique du sapeur-pompier de Paris du Général Casso.

# VIE DES SECTIONS



## NOUVELLE SECTION DÉPARTEMENTALE DU NORD

Nous sommes heureux d'ouvrir la première section syndicale du Nord et fiers d'être rattachés au GSNSPV.

Nous avons en commun un état d'esprit constructif et une volonté de rassembler autour d'un socle de valeurs fortes. Nous voulons être force de propositions, en devenant l'interlocuteur incontournable lors des prises de décisions qui impactent les sapeurs-pompiers volontaires. Nombre de nos adhérents siègent déjà dans des instances représentatives à l'échelon départemental, que ce soit en qualité de représentant SPV au conseil

d'administration, à la CATSIS ou encore au CCDSPV. Malheureusement, les décisions qui nous impactent le plus sont souvent prises bien plus haut et loin, que ce soit par la DGSCGC ou par l'Union européenne.

La directive sur le temps de travail (DETT) et le rapport de l'Inspection générale de l'Administration (IGA), qui menacent directement notre statut, furent notre signal d'alarme et le déclencheur de notre création.

Ces textes, tombés comme des couperets, nous ont montré l'urgence de se fédérer autour d'une bannière commune. Notre champ d'action s'est élargi grâce à la levée du droit de réserve que le droit syndical nous permet. Nous sommes déterminés à peser dans la balance des négociations, non seulement par la représentation des sapeurs-pompiers volontaires, mais aussi

en menant des actions ciblées. Notre but assumé est de contribuer à la réflexion autour du modèle de sécurité civile. Nous avons déjà interpellé la totalité des sénateurs et députés du Nord à l'aide de courriers avec de nombreuses réponses de soutien. Nous poursuivons en alertant les élus locaux, comme les maires bénéficiant d'un CIS dans leur commune, mais aussi les têtes de listes aux élections européennes. Conscients qu'il ne s'agit que d'un premier pas, nous avons pour objectif de rencontrer en personne un maximum d'élus locaux et nationaux, afin de faire résonner notre cause.

Du point de vue national, nous avons obtenu plusieurs rendez-vous avec des députés et des sénateurs. Nous avons aussi été reçus à la Direction générale de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur par le colonel HC Arnaud Wilm, directeur adjoint de cabinet, chargé du dialogue social.

Les échanges furent francs et courtois.

Du point de vue départemental, nous avons été reçus par le président et la direction du SDIS 59.

Enfin, nous avons rencontré le médecin-chef du SDIS 59 pour échanger sur le dossier SSSM/ISPV.

*En parallèle et en préparation de futures actions de terrain, nous avons commandé une grande banderole avec notre logo.*

Après 4 mois de création, nous sommes implantés dans toutes les typologies de CIS, des CIS 100 % sapeurs-pompiers volontaires, des CIS mixtes, certains en zone urbaine, d'autres en zone rurale, à forte activité ou non, en astreinte ou en garde.

Des personnels sapeurs-pompiers volontaires du SSSM nous ont également rejoints. Cette grande diversité nous rend d'autant plus légitimes face aux syndicats professionnels aux intérêts souvent contradictoires.



Chaque adhérent nous fait bénéficier de son réseau et nous ouvre les portes de nouveaux CIS inquiets pour leur avenir.

Le Nord, comme beaucoup de départements, a connu de tristes heures après la départementalisation avec la fermeture de plus de 120 centres de secours de sapeurs-pompiers volontaires.

Grâce à la mobilisation de tous, l'hémorragie a pu être stoppée une fois et nous sommes plus que jamais décidés à empêcher de nouvelles offensives contre notre modèle de sécurité civile. Plus nous serons nombreux, plus notre discours sera audible et écouté.

**Vous savez ce qu'il vous reste à faire : rejoignez-nous !**



## REPRISE SECTION DE L' AISNE

C'est à la suite de plusieurs dysfonctionnements au sein d'un CIS, pour lesquels nous avons été contraints de dénoncer les faits auprès de la direction et du groupement, que nous avons eu connaissance de l'existence du GSNSPV.

Cette découverte nous a permis de nous syndiquer afin de pouvoir disposer d'une aide extérieure dans notre démarche. Le service juridique du GSNSPV nous a prodigué d'excellents conseils et appuis.

Au terme d'échanges avec les différents membres du bureau national, nous avons décidé de reprendre la section départementale de l'Aisne, en sommeil depuis décembre 2021. Notre bureau se compose d'un président, d'un secrétaire général, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier.

Nous sommes persuadés que des choses sont à améliorer et que nous devons

fidéliser davantage les sapeurs-pompiers volontaires. Ils sont le fer de lance du système de la sécurité civile, auquel nous comptons apporter un rôle de médiation et d'innovations entre les différentes parties qui composent le SDIS.

Nous préparons des actions de communication syndicales auprès des collègues du département de l'Aisne pour expliquer les raisons et les objectifs du syndicat.

**Nul doute que nous serons en nombre dans un avenir proche !**



## Groupement Syndical National des Sapeurs-Pompiers Volontaires

GNSNPV.fr

Tel : 06 68 81 08 04

Email : [contact@gnsnpv.fr](mailto:contact@gnsnpv.fr)

Ce bulletin correspond à une nouvelle adhésion

Ce bulletin est pour un changement de situation bancaire ou ancien adhérent

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Email : ..... Profession : .....

Grade : ..... SDIS : ..... CIS d'affectation : .....

### TARIF DES COTISATIONS SPV

50 euros avec la protection juridique (1 prélèvement en janvier)

**Les cotisations syndicales ouvrent droit soit à une déduction d'impôt soit à un crédit d'impôt à hauteur de 66 %  
(La cotisation vous revient donc à 17€)**

### Mandat de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) GNSNPV

A envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GNSNPV

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : .....

Identifiant créancier SEPA : .....

Débiteur :

Créancier :

Votre nom : .....

Nom : Groupement Syndical National des Sapeurs Pompiers Volontaires  
(GNSNPV)

Votre adresse : .....

Adresse : 9, rue Remi Guillaume Raby

Code Postal : ..... Ville : .....

Code Postal : 91130 Ville : RIS ORANGIS

Pays : .....

Pays : FRANCE

IBAN

BIC           Paiement :  Récurrent/répétitif  Ponctuel

A : .....

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.

**Demande d'adhésion à adresser (AVEC UN RIB BANCAIRE) à :**

**GNSNPV - 2 avenue des Chèvrefeuilles – lot 3 – 91360 VILLEMORIS SUR ORGE**



## LISTE DES PRÉSIDENTS DES SECTIONS CONSTITUÉES

Section 02 : Pdt STIEVENART Pierre - tél : 0645046405 - E-mail : [sdspv02@gmail.com](mailto:sdspv02@gmail.com)

Section 08 : Pdt Damien PONCELET - 08310 MACHAULT - tél : 06 32 76 68 70 - E-mail : [sdspv08@gmail.com](mailto:sdspv08@gmail.com)

Section 12 : Pdt Bernard LAMAMY - 12100 MILLAU - Tél : 06 81 69 62 75 - E-mail : [lamanybernard12@gmail.com](mailto:lamanybernard12@gmail.com)

Section 17 : Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 21 : Pdt Loris VUILLERMOT - 21310 MIREBEAU SUR BEZE - Tél : 06 44 85 71 43 - E-mail : [sdspv21@yahoo.com](mailto:sdspv21@yahoo.com)

Section 22 : Pdt Thierry PARANTHOËN - 22150 HÉNON - Tél : 06 83 10 66 53 - E-mail : [sdspv22@yahoo.fr](mailto:sdspv22@yahoo.fr)

Section 25 : 25750 ARCEY - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 28 : 28500 LURAY - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 30 : Pdt Samuel MATHIS - 30000 NÎMES - Tél : 06 70 03 51 03 - E-mail : [smathis@abbei.com](mailto:smathis@abbei.com)

Section 31 : Pdt David BAUD - 31700 BLAGNAC - Tél : 06 07 43 30 69 - E-mail : [contact@sdspv31.fr](mailto:contact@sdspv31.fr)

Section 34 : Pdt Alexis DI STEPHANO - 34540 BALARUC LES BAINS - Tél : 06 46 24 17 82 - E-mail : [ssdspv34@gmx.fr](mailto:ssdspv34@gmx.fr)

Section 36 : 36100 ISSOUDUN - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 37 : Pdt Eric DAUBIGIE - 37210 ROCHECORBON - Tél : 06 10 67 52 09 - E-mail : [tours18@orange.fr](mailto:tours18@orange.fr)

Section 38 : Pdt Gilles JULIEN - 38430 MOIRANS - Tél : 06 20 41 47 41 - E-mail : [gilles.julien@net-c.fr](mailto:gilles.julien@net-c.fr)

Section 39 : Pdt Didier AUBERT - 39230 MONAY - Tél : 06 77 05 61 52 - E-mail : [sdspv39@yahoo.fr](mailto:sdspv39@yahoo.fr)

Section 42 : Pdt Randouin ESSADEK - 42800 RIVE-DE-GIER - Tél : 06 11 93 34 80 - E-mail : [essrau@hotmail.fr](mailto:essrau@hotmail.fr)

Section 50 : 50120 ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 51 : 51300 VITRY-EN-PERTHOIS - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 55 : Pdt Eric PRIGNOT - 55170 COUSANCES LES FORGES - Tél : 06 79 96 40 41 - [eric.prignot@wanadoo.fr](mailto:eric.prignot@wanadoo.fr)

Section 59 : Pdt Guy BURGGRAEVE - Tél : 06 74 93 95 70 - [syndicat.sdspv@sdis59.fr](mailto:syndicat.sdspv@sdis59.fr)

Section 60 : Pdt Gilles PLANEIX - Tél : 06 82 83 03 48 - [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 61 : Pdt Didier DORSY - 61410 COUTERNE - Tél : 07 83 13 23 23 - E-mail : [didier.dorsysnv6165@orange.fr](mailto:didier.dorsysnv6165@orange.fr)

Section 62 : 62113 SAILLY LABOURSE - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 66 : Pdt Karim ZEBIDI - 66450 POLLESTRES - Tél : 06 88 37 75 41 - E-mail : [kzebid@yahoo.fr](mailto:kzebid@yahoo.fr)

Section 70 : Pdt Mikaël RICHER - 70170 PORT-SUR-SAÔNE - Tél : 06 83 38 52 03 - E-mail : [richer.mikael@neuffr](mailto:richer.mikael@neuffr)

Section 80 : Pdt Ludovic GRARE - 80100 ABBEVILLE - Tél : 06 79 05 82 24 - E-mail : [ludovic.grare80@orange.fr](mailto:ludovic.grare80@orange.fr)

Section 84 : 84120 PERTUIS - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 88 : 88130 CHARMES - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 91 : Pdt Frédéric BRETON - 91700 FLEURY-MEROGIS - Tél : 06 31 31 65 86 - E-mail : [spv91@sdis91.fr](mailto:spv91@sdis91.fr)

Section 971 : 97113 GOURBEYRE - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)

Section 974 : 97440 ST ANDRE DE LA RÉUNION - Tél : 06 68 81 08 04 - E-mail : [contact@gnsnspv.fr](mailto:contact@gnsnspv.fr)



# CARTE DE FRANCE DES SECTIONS



## SECTIONS CRÉÉES

- |      |       |
|------|-------|
| • 02 | • 50  |
| • 07 | • 51  |
| • 08 | • 55  |
| • 12 | • 59  |
| • 17 | • 60  |
| • 21 | • 61  |
| • 22 | • 62  |
| • 25 | • 66  |
| • 28 | • 70  |
| • 30 | • 80  |
| • 31 | • 84  |
| • 34 | • 88  |
| • 36 | • 91  |
| • 37 | • 971 |
| • 38 | • 974 |
| • 39 |       |